

VILLE DE DUGNY

DELIBERATION
 DU.....
 SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF
 EXERCICE : 2025
 AFFECTATION RESULTAT EN
 2026

Accusé de réception en préfecture
 093-219300308-20260416-DEL-2026-032-DE
 Date de télétransmission : 29/04/2026
 Date de réception préfecture : 29/04/2026

Nombre de membres en ex.....
 Nombre de membres présents.....
 Nombre de suffrages exprimés.....
 Votes.....
 Date de la convocation.....
 Séance du.....
 Contre..... Pour.....

Le..... réuni sous la présidence de M....., délibérant sur le compte administratif de l'exercice....., dressé par M..... après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
 1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés (1)		1 053 102,40 €	1 793 504,04 €		1 793 504,04 €	1 053 102,40 €
Opérations de l'exercice	24 733 645,27 €	28 297 379,08 €	6 002 704,92 €	6 837 329,67 €	30 736 350,19 €	35 134 708,75 €
Totaux	24 733 645,27 €	29 350 481,48 €	7 796 208,96 €	6 837 329,67 €	32 529 854,23 €	36 187 811,15 €
Résultat de clôture (=CA)		4 616 836,21 €	958 879,29 €			3 657 856,92 €

(1) déficit ou excédent cumulé 2017 moins 1068/2017

Besoin de financement	958 879,29 €	au compte 001 investissement dépenses BP 2026
Excédent de financement		au compte 001 investissement recettes BP 2026
Restes à réaliser	1 277 310,96 €	1 095 371,84 €
Besoin de financement des restes à réaliser	181 939,12 €	
Excédent de financement des restes à réaliser		
Besoin total de financement	1 140 818,41 €	
Excédent total de financement		

Montants égaux à totaux ETAT DES RESTES et col. REPORTS CA/24 et BP/25

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de
 1 140 818,41 € au compte 1068 Investissement BP 2025, avec émission titre de recette.
 3 476 017,80 € au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté BP 2026

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

SGC du Blanc-Mesnil
 37 avenue de la République
 93150 LE BLANC-MESNIL
 ☎ 01.48.67.78.26

Sami - Amalou
 Comptable Interimaire
 SGC Blanc-Mesnil
